



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gynécologues

Question écrite n° 61368

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le risque de pénurie de gynécologues médicaux. Près de 130 gynécologues médicaux étaient formés chaque année en France jusqu'en 1987. Depuis le rétablissement de la spécialité de gynécologie médicale en 2003, seuls 20 à 30 postes d'internes sont attribués chaque année, ne permettant pas d'assurer le remplacement des gynécologues médicaux partant à la retraite. Cette situation est d'autant plus préoccupante que cette spécialité occupe une place importante dans notre système de santé en matière d'information, de prévention, de contraception, de dépistage des cancers féminins ou de traitements médicaux tels que celui de la ménopause. Elle aura donc un impact non négligeable sur la santé des femmes et plus particulièrement des jeunes filles. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour mieux répondre aux besoins de suivi gynécologique des femmes.

Texte de la réponse

Répondre aux inégalités de santé et améliorer le parcours de santé du patient dans toutes ses composantes (soins, prévention, dépistage, éducation à la santé), représentent des enjeux majeurs pour le Gouvernement. Plusieurs réponses ont été apportées concernant cette situation. Tout d'abord, le *numerus clausus* en médecine a doublé depuis 1999 : fixé à 3 700 en 1999, il s'établit à 8 000 en 2014. A terme, cette augmentation du *numerus clausus* devrait profiter à l'ensemble des spécialités médicales, dont la gynécologie médicale. Par ailleurs, la loi du 21 juillet 2009 prévoit de recourir à des prévisions quinquennales du nombre d'internes à former par spécialité et subdivision territoriale. A ce titre, le nombre de postes proposés est en augmentation constante. L'arrêté du 10 juillet 2014 a fixé le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) à 48 au titre de l'année universitaire 2014-2015, soit 7 postes supplémentaire par rapport à l'année universitaire 2013-2014. Il a également fixé le nombre de postes à pourvoir en gynécologie-médicale pour la période 2014-2018 à 227.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61368

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6079

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7663